



Publication 2025 (Règlement d'examen 2021)

Examen professionnel de spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral

1. Règlement applicable

L'examen 2025 est régi par le règlement :

- Le règlement d'examen à partir de 2023 (14.05.2021)
- Modification du règlement d'examen du 05.11.2021
- Les directives dès 2023 (version 1.1)

2. Dates et Lieu

Du 9 au 11 avril 2025

Fribourg

3. Conditions d'admission

Les conditions d'admission sont indiquées au point 3.31 du règlement d'examen.

Modules en ligne dans le domaine des fonctions de conduite

L'accès aux modules en ligne dans le domaine des fonctions de conduite est transmis par email après l'envoi de la confirmation d'admission provisoire (dès le 03.06.2024, après vérification du dossier d'inscription). Les modules en ligne (environ 40 heures d'apprentissage sur les thèmes de la communication, du feedback, de la gestion d'équipes et de la conduite (conflits et formations)) doivent impérativement être suivis intégralement et avec succès **avant le 31.12.2024**, faute de quoi l'admission à l'examen ne sera pas possible. Les modules en ligne sont conçus de manière qu'aucune connaissance préalable et aucun accompagnement par le centre de formation ne soient nécessaires.

Les répétants qui ont déjà suivi les modules en ligne dans leur intégralité et avec succès ne doivent plus les répéter.

4. Inscription

L'inscription s'effectue en ligne du **1^{er} juin au 31 juillet 2024**.

Lien : <https://www.examen.ch/fr/RWC/Fachleute-im-Finanz--und-Rechnungswesen.html>

Avant de vous inscrire, veuillez-vous assurer que vous disposez des documents suivants au format PDF (ils doivent être téléchargés en ligne pendant l'inscription) :

- **Copie d'un titre de formation** (certificat fédéral de capacité, maturité professionnelle, comptabilité spécialisé-e, examen professionnel fédéral ou diplôme supérieur)
- Copie d'un **diplôme en informatique** :
 - PU41 Office Integration (Tabellen & Daten) de la SIZ
 - ou Microsoft Excel Expert (Examen MO-201) de Microsoft
- **Certificats de travail** ou attestation de travail justifiant la pratique professionnelle (la description des tâches, la durée du contrat et le taux d'activité doivent y figurer)
- Copie d'une pièce d'**identité officielle**
- **Extrait électronique du casier judiciaire, en format PDF avec signature numérique** (pas de format papier!) datant de moins de six mois ([lien](#))
-> **doit être commandé suffisamment tôt avant l'inscription (délai de livraison : environ 2 semaines)**
- Si une demande d'analyse de dossier a été déposée au préalable : Copie de la décision



5. Taxe d'examen

CHF 2'000.–

(Modules en ligne, inclus)

Chaque candidat(e) recevra probablement en août la confirmation définitive de son admission (sous réserve du paiement de la taxe d'examen dans les délais et de la validation complète et dans les délais des modules en ligne) ainsi que la facture de la taxe d'examen. Si cette dernière n'est pas payée, l'admission définitive devient ainsi caduque et les frais de désinscription correspondants (date de réception de la désinscription) sont dus conformément aux conditions générales.

6. Désinscription/Retrait

Toutes les annulations doivent être adressées **par écrit** (lettre ou e-mail) au secrétariat d'examen.

En cas d'annulation, les frais suivants doivent être payés :

Jusqu'au 12.01.2025	20% du montant de la facture
Jusqu'au 26.01.2025	40% du montant de la facture
Jusqu'au 09.02.2025	80% du montant de la facture
dès 10.02.2025	montant total de la facture (ou 20% du montant de la taxe d'examen sera remboursé, dans la mesure où selon le règlement art. 4.22 une raison valable le justifie.)